

Alexandre FELTZ
Adjoint à la maire en charge de la
Santé publique et environnementale

Strasbourg, le 20 MARS 2022

Chères consœurs, chers confrères,

La ville de Strasbourg, forte de ses compétences volontaristes en matière de protection de la santé des habitant.es les plus fragiles et les plus jeunes, accompagne de multiples actions de promotion de la santé et de prévention sur son territoire.

Les besoins spécifiques liés à la grossesse et la périnatalité en font des périodes de fragilité qui nécessitent une attention particulière et mobilisent des enjeux d'accompagnement, de protection et de prévention. S'il s'agit de périodes essentielles pour le bon développement et la construction de l'enfant, elles sont aussi des périodes où la prise en compte de la santé et du bien-être de la mère est fondamentale.

Conscients de ces enjeux spécifiques, la ville de Strasbourg et la Maison Sport Santé de Strasbourg développent deux projets expérimentaux qui s'adressent aux femmes enceintes et aux jeunes mères :

- **A partir du mois d'avril : ouverture du sport santé sur ordonnance aux femmes enceintes sédentaires** (à partir du 4^{ème} mois de grossesse) et jeunes mères (jusqu'au 9^{ème} mois de l'enfant). De nombreuses études, publiées notamment par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, démontrent aujourd'hui que les bénéfices de l'activité physique sont multiples et qu'une activité physique adaptée à l'état de santé et au ressenti de la mère devrait être encouragée au cours d'une grossesse se déroulant normalement.
Cette expérimentation, rendue possible grâce au soutien financier obtenu par la Maison Sport Santé de Strasbourg au titre d'Impact 24 (structure nationale créée afin d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de laisser un héritage facilitant le développement de la place du sport dans le pays), va pouvoir débiter à partir du 15 mars prochain ; aussi, vous pouvez d'ores et déjà orienter vos patientes vers ce nouveau service en les informant de ce protocole.
- **Dès le mois d'octobre : lancement du dispositif « Ordonnance verte » qui s'adresse à toutes femmes strasbourgeoises enceintes** et dont l'objectif est de protéger la santé des futurs enfants des risques des perturbateurs endocriniens sur les « fenêtres d'exposition » que sont la vie foetale et la petite enfance. Toute femme enceinte inscrite à ce dispositif pourra ainsi bénéficier de séances de sensibilisation sur les risques des perturbateurs endocriniens et les moyens de s'en protéger, ainsi que d'un panier hebdomadaire de légumes issus de l'agriculture biologique. Le lancement et le financement de ce dispositif, qui s'intègre dans un engagement plus global de la Collectivité dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens à travers la charte : « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau de santé environnementale signée en 2018, ont été proposés à l'arbitrage du dernier conseil municipal.

... /2/ ...

Nous vous proposons un temps de présentation de ces dispositifs, en présence d'experts, venant compléter l'offre de prévention à destination des patientes enceintes en vue d'améliorer leur état de santé :

le lundi 4 avril prochain à 20 heures
en visioconférence (lien Zoom ci-dessous)

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Bien confraternellement

Alexandre FELTZ

Sandrine WEERTS-MARIE vous invite à une réunion Zoom planifiée.

Participer à la réunion Zoom

<https://zoom.us/j/99151618042>

ID de réunion : 991 5161 8042

Une seule touche sur l'appareil mobile

+33170950350,,99151618042# France

+33186995831,,99151618042# France

Composez un numéro en fonction de votre emplacement

+33 1 7095 0350 France

+33 1 8699 5831 France

+33 1 7037 2246 France

+33 1 7037 9729 France

+33 1 7095 0103 France

ID de réunion : 991 5161 8042

Trouvez votre numéro local : <https://zoom.us/u/a0ShIDbuQ>

Participer via Skype Entreprise

<https://zoom.us/skype/99151618042>